ID: 045-214501504-20250114-D2025_04-DE



République Française DÉPARTEMENT DU LOIRET

Arrondissement de Montargis CANTON DE LOPPIS

Mairie de Fréville-du-Gâtinais

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14/01/2025

Nombre de membres				
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote		
9	8	8		

Vote A l'unanimité Pour Contre Abstention

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2025, le 14 Janvier à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 07/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/01/2025.

Présents: M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. PELLETIER Laurent, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCART Jean-Luc

Absent: M. BAUNARD Dominique

Secrétaire de séance: M. CHENAULT Yohann

D2025 04 - Demande de subvention DETR / DSIL

Le Maire expose le projet suivant : Rénovation d'une partie de l'église St Martial.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à :

308 879,12 € T.T.C.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet Rénovation d'une partie de l'église St Martial pour un montant de 308 879,12 € T.T.C.
- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	н.т.	T.T.C.	Recettes (€)	
Lot 1 : Couverture	57 806,59	69 367,91	Etat	154 439,56
Lot 2 : Charpente	98 419,26	118 103,11		
Lot 3 : Gros œuvre enduit VRD	72 399,42	86 879,30		
Maîtrise d'œuvre : Architecte	15 150,00	18 180,00	Région	
Contrôle amiante et plomb pour l'église	504,00	604,80	Département	
Coordination sécurité et protection de la santé	2 280,00	2 736,00	DRAC - ABF	25 739,93
Contrôle technique Bâtiment pour le parvis	840,00	1 008,00	CCCFG	25 739,93
Recherches archéologiques	10 000,00	12 000,00	Autofinancement	51 479,85
Total	257 399,27	308 879,12	Total	257 399,27

- sollicite une subvention de 154 439,56 € auprès de l'État, correspondant à 60 % du montant du projet.
- charge le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

En mairie, le 15/01/2025

Le Maire,

M. POISSON André,

Le secrétaire de séance, M. CHENAULT Yohann

henrith

Délibération D2025 04